

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE ET A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE PERCY-EN-NORMANDIE

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°2018-06 du vendredi 14 décembre 2018, Monsieur Charly VARIN, Président de la communauté de communes de Villedieu Intercom a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée arrêté le 13 décembre 2018 et à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Percy-en-Normandie.

Dates de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du lundi 7 janvier 2018 à 9h au vendredi 8 février 2018 à 17h00 soit 33 jours consécutifs.

Désignation des commissaires enquêteurs :

Par décision n°18-99 en date du 11 décembre 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné pour conduire l'enquête publique : Monsieur Eric Lasseron en qualité d'Ingénieur en chef de la Fonction Publique Territoriale à la retraite.

Constitution du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête conjointe portant sur le projet de révision allégée et de modification du PLU est constitué des pièces suivantes :

1 - Un recueil des actes administratifs : Délibération du conseil communautaire du 28 juin 2018 prescrivant la révision allégée du PLU, modifiée par la délibération du 18 octobre 2018. Délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2018 portant arrêt de projet de la révision allégée et bilan de la concertation. Arrêté de prescription de la modification du 14 juin 2018. Arrêté de mise à enquête publique conjointe du 14 décembre 2018 du Président de Villedieu Intercom.

2 - Le dossier du projet de révision allégée et de modification du PLU de Percy-en-Normandie, composé : d'une étude loi Barnier et de la révision allégée du PLU et la notice de présentation de la modification. Le règlement écrit modifié du PLU et le document graphique modifié. Le bilan de la concertation. Le recueil des avis des personnes publiques associées et de la mission régionale de l'autorité environnementale, ainsi que des personnes publiques consultées. L'avis de la CDPENAF 50.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe, le dossier d'enquête publique, pourra être consulté :

- au siège de Villedieu Intercom (siège de l'enquête publique) au 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- à la mairie de Percy-en-Normandie, Place Cardinal Grente 50 410 Percy-en-Normandie,

Les pièces concernant la révision allégée et la modification du PLU seront consultables sur le site internet de villedieu Intercom à l'adresse suivante :

www.villedieu-intercom.fr

Dépôt des observations :

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacun des deux lieux mentionnés ci-dessus et mis à disposition du public

pour consigner, pendant la durée de l'enquête, ses observations et propositions. Les observations portant sur la révision allégée et la modification du PLU pourront également être adressées au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête :

- Par courrier au siège de Villedieu Intercom, à l'attention du commissaire enquêteur.

- Par mail, à l'adresse : eric.becet@villedieuintercom.fr, en mentionnant en objet "Enquête publique conjointe relative au projet de révision allégée et modification du PLU de Percy-en-Normandie ».

Ces observations, transmises par courrier ou par mail, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête au siège de l'enquête à Villedieu Intercom 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Accueil du public par la commission d'enquête :

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations, écrites et orales, dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- à la mairie de Percy-en-Normandie :

- Lundi 7 janvier de 9 h à 12 h
- Vendredi 8 février de 14 h à 17 h

- au siège de Villedieu Intercom :

- Mercredi 23 janvier de 9 h à 12 h

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de Villedieu Intercom et en mairie de Percy-en-Normandie et sur le site internet de Villedieu Intercom à l'adresse suivantes : www.villedieu-intercom.fr

Décision pouvant être prise à l'issue de l'enquête :

A l'issue de l'enquête publique conjointe, le conseil communautaire de Villedieu Intercom pourra approuver la révision allégée et la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Percy-en-Normandie, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et du rapport du commissaire enquêteur.

Cet avis sera affiché au siège de Villedieu Intercom et à la mairie de Percy-en-Normandie et sur le site internet de Villedieu Intercom.

11 rue Pierre Paris, BP 58 50 800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny 02 33 90 17 90 www.villedieu-intercom.fr